

## CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE

### CRPPE Coordinateur

#### **de la surveillance nationale des expositions des patients atteints de mésothéliome pleural**

Le CRPPE Coordinateur doit s'assurer de la bonne mise en place du système de surveillance des expositions professionnelles, extra-professionnelles et environnementales à l'amiante et aux autres fibres (minérales artificielles, de carbone et kevlar) ou radiations ionisantes des patients atteints de mésothéliome pleural sur les différents territoires d'investigation et coordonner les activités de l'ensemble des CRPPE référents interrégionaux désignés à la suite de l'appel à candidatures. Le CRPPE Coordinateur est l'interface entre Santé publique France et les CRPPE référents interrégionaux pour s'assurer de l'expertise, du déploiement de la méthodologie et des outils à mettre en place pour le bon déroulement du dispositif (méthodologie d'animation, de passation des questionnaires, base de données, etc.). Il est garant du bon respect de la réglementation pour la construction et l'alimentation de la base de données des expositions. Il participe au rapport scientifique qui est produit par Santé publique France et produit les analyses nécessaires décrivant l'évolution des expositions professionnelles, extra-professionnelles et environnementales à l'amiante et autres fibres des patients atteints d'un mésothéliome pleural, en cohérence avec les données historiques du Programme national de surveillance du mésothéliome (PNSM).

#### **Objectifs :**

- participer à la mise en œuvre d'un système national de surveillance des expositions des patients atteints de mésothéliome pleural ;
- constituer une base de données sur les expositions, dans un environnement répondant aux normes liées à un entrepôt de données de santé (EDS) et dans le respect du RGPD ;
- s'assurer que les expertises menées par les CRPPE référents interrégionaux permettent d'évaluer de manière homogène sur le territoire les expositions à l'amiante et autres facteurs avérés ou suspectés de mésothéliome pleural ;
- proposer des analyses et résultats qui permettent de mettre en perspective l'évolution des expositions à l'amiante et aux autres fibres.

#### **Missions du CRPPE Coordinateur**

##### **1. Mettre en œuvre la surveillance nationale des expositions des patients atteints de mésothéliome pleural suivant la méthodologie nationale définie:**

- finaliser le protocole de surveillance des expositions des patients atteints de mésothéliome pleural en collaboration de Santé publique France ;
- formaliser la méthodologie pratique et opérationnelle de réalisation du protocole par les CRPPE référents interrégionaux, en concertation avec Santé publique France. Cette méthodologie sera ajustée avec les CRPPE référents interrégionaux au cours du temps si besoin ;
- établir les documents à l'usage des CRPPE référents interrégionaux permettant d'informer et de contacter les patients (ex: modèles de courrier).

##### **2. Animer et coordonner les CRPPE référents interrégionaux :**

- accompagner les CRPPE référents interrégionaux dans la mise en œuvre du système de surveillance des expositions sur leur territoire (formation sur la passation des questionnaires d'exposition et la transmission des données, appui à l'expertise des données d'exposition, etc.) ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre du système sur les différents territoires d'investigation selon le protocole établi ;
- coordonner les activités de l'ensemble des CRPPE référents interrégionaux désignés à la suite de l'appel à candidatures ;

- proposer des modalités de suivi de la mise en place et de l'évolution du système et les appliquer (indicateurs de suivi, animation de réunions avec l'ensemble des CRPPE référents interrégionaux, etc.) ;
- s'assurer que l'animation des réseaux locaux soit efficace pour que les patients nouvellement diagnostiqués soient rapidement identifiés ;
- assurer une homogénéité de l'expertise scientifique nécessaire à l'exercice des missions des CRPPE référents interrégionaux.

**3. Construire et assurer la maintenance de la base de données nationale des expositions conformément aux objectifs définis**

**4. Assurer le contrôle qualité des données saisies par les CRPPE référents interrégionaux et mettre à disposition la base de données à Santé publique France :**

- assurer le contrôle qualité des données saisies par les CRPPE référents interrégionaux en formalisant les modalités correspondantes ;
- mettre à disposition de Santé publique France, la base de données pseudonymisées. Afin de garantir la confidentialité des données et leur transmission de façon sécurisée, l'envoi des fichiers se fera en deux étapes. Les fichiers feront l'objet d'un chiffrement GPG à l'aide d'un système de paires de clés puis d'une transmission sécurisée via une connexion au serveur SFTP de Santé publique France après génération d'une paire de clés SSH.

**5. Expertiser, analyser et restituer les données de surveillance des expositions :**

- expertiser les expositions à partir des données d'exposition transmises par les CRPPE référents interrégionaux ;
- participer à la rédaction du rapport scientifique effectuée par Santé publique France sur les expositions des patients atteints de mésothéliome pleural ;
- restituer les résultats auprès des CRPPE et participer à la communication et diffusion des résultats au niveau national avec Santé publique France.

## Interfaces

Les interfaces sont prévues avec :

- les CRPPE référents interrégionaux ;
- Santé publique France ;
- la Direction générale de la santé (DGS) et la Direction général du travail (DGT).

## Indicateurs de suivi

- Indicateurs nationaux pour la mise en place puis suivi du système de surveillance des expositions ;
- Nombre d'enquêtes d'exposition réalisées sur l'ensemble des territoires.

## Moyens requis

- Tout moyen nécessaire et conforme au RGPD permettant la transmission des données d'exposition par les CRPPE référents interrégionaux au CRPPE Coordinateur et constitution d'une base de données hébergée au sein d'un entrepôt de données de santé.

## Production de données

- Données brutes annuelles de la surveillance nationale et régionale des conditions d'exposition ;



- Contribution à l'analyse détaillée des conditions d'exposition dans un rapport scientifique rédigé par Santé publique France.

### **Calendrier**

- Le CRPPE Coordinateur propose un calendrier pluriannuel de mise en œuvre de ses missions ;
- Il harmonisera ses actions avec les CRPPE référents interrégionaux en concertation avec Santé publique France, au vu de restitutions annuelles et pluriannuelles.